Logo CFDT

[PETITION] La reconnaissance de l’Etat de Palestine par la France est désormais une urgence.

?? Signez et relayez la pétition, pour la reconnaissance de l'État de #Palestine par la France [lien en commentaires].
Lire aussi la tribune « La reconnaissance de l’Etat de Palestine par la France est désormais une urgence », signée par un collectif de personnalités, dont Marylise Leon.

DRAPEAU PALESTINE

À Emmanuel Macron, Président de la République:

"Alors que la guerre fait rage à Gaza sous siège total, que les civils sont massacrés, les humanitaires ciblés, les infrastructures vitales systématiquement détruites, une évidence s’impose : la reconnaissance de l’État de Palestine par la France n’est plus une option diplomatique parmi d’autres. ***Elle est un impératif moral, une nécessité politique, une exigence stratégique.***

Depuis des mois, les appels à la désescalade restent lettre morte. Le processus de paix est en ruine. La population palestinienne, abandonnée des grandes puissances, subit une violence paroxystique.
Dans ce contexte, la France, terre de la déclaration des droits de l’homme, membre permanent du Conseil de sécurité des Nations unies, nation influente au sein de l’Union européenne, doit poser un acte clair : reconnaître officiellement l’État de Palestine.

Ce geste, conforme au droit international et aux résolutions onusiennes, ne serait ni isolé, ni symbolique. À ce jour, 148 des 193 États membres des Nations unies reconnaissent l’État de Palestine. Au sein de l’UE, la Suède a ouvert la voie dès 2014, rejointe récemment par l’Irlande, la Slovénie, l’Espagne ou la Norvège. En 1988 déjà, huit pays européens avaient reconnu l’État de Palestine. D’autres pays s’apprêtent à le faire.

Il est temps que la France joue de nouveau un rôle moteur dans ce mouvement de justice et de lucidité.
En 2014, les deux chambres de son Parlement ont adopté des résolutions en faveur de cette reconnaissance. Plus de dix ans plus tard, cette volonté exprimée démocratiquement n’a toujours pas été suivie d’effet. Pourtant, les raisons invoquées pour justifier les atermoiements se sont effondrées face à la gravité de la situation actuelle.

Cette reconnaissance s’inscrirait dans la continuité d’un engagement que la France assume depuis des années dans les enceintes multilatérales. En 2011, elle a voté en faveur de l’adhésion de la Palestine à l’UNESCO, contribuant à son admission comme État membre à part entière. Récemment, le 18 avril 2024, lors d’un vote au Conseil de sécurité visant à faire de la Palestine un État membre de plein droit de l’ONU, la France a voté Pour. Le 18 septembre 2024, lors du vote Pour de la France à la résolution de l’Assemblée générale des Nations unies faisant suite à l’avis consultatif de la CIJ du 19 juillet 2024, le représentant permanent de la France, réaffirmant son attachement à la solution à deux états, seule façon de garantir à long terme la sécurité d’Israël, déclarait que cela impliquait la création d’un État palestinien.

Ce soutien explicite doit se traduire politiquement sur le plan bilatéral. Comment justifier que la France soutienne l’adhésion de la Palestine à l’ONU tout en refusant de reconnaître cet État ?

Dans l’avion qui le ramenait récemment du Proche-Orient, le président de la République a évoqué la

reconnaissance de l'État palestinien comme une "perspective". ***Mais cette perspective est désormais une urgence.*** *La conférence internationale coprésidée par la France et l'Arabie saoudite en juin aux Nations unies, ne peut se contenter d'un énième exercice diplomatique sans conséquence. Elle doit marquer un tournant.*

Reconnaître l'État de Palestine n'est en aucun cas remettre en cause le droit d'Israël à vivre en sécurité, mais affirmer que ce droit est indissociable de celui des Palestiniens à la liberté et à l'autodétermination. Car il n'y aura pas de paix durable sans justice. ***Et il n'y aura pas de justice sans reconnaissance du peuple palestinien dans ses droits fondamentaux, dont celui de disposer d'un État viable et souverain, dans les frontières de 1967 avec Jérusalem-Est pour capitale.***

La France ne peut plus rester prisonnière d'un paradoxe diplomatique intenable : proclamer son attachement à la solution à deux États, tout en refusant de reconnaître l'existence de l'un de ces deux États. Cette contradiction affaiblit la position française et nourrit le cynisme ambiant. Il est temps de sortir de cette ambiguïté.

La reconnaissance de l'État de Palestine, acte de justice, est également un levier pour enrayer la poursuite de l'occupation militaire israélienne et de la colonisation de peuplement. Aujourd'hui, la Cisjordanie et Jérusalem-Est, territoires devant faire partie du futur État palestinien, sont occupés par près de 800 000 colons israéliens, rendant le futur territoire de moins en moins réalisable. La Palestine est devenue un gruyère, où les possibilités de créer un État viable, aux frontières continues, se réduisent comme peau de chagrin. Reconnaître la Palestine aujourd'hui, c'est agir pour stopper et revenir sur ce processus de fragmentation et de dépossession, et garantir la condition de possibilité d'un futur État palestinien.

Lors d'une réunion du Conseil de sécurité ce 29 avril, le secrétaire général des Nations unies, Antonio Guterres a averti que la solution à deux États était sur le point de s'effondrer et « proche d'un point de non-retour ».

Un compte à rebours est déclenché, chaque jour compte.

En reconnaissant l'État de Palestine maintenant et au plus tard lors de la rencontre programmée de juin, la France adresserait un message clair à la communauté internationale : le droit international n'est pas négociable, il ne s'applique pas à géométrie variable. L'occupation d'un territoire voisin est inacceptable, que ce soit en Ukraine ou en Palestine. Et redonnerait à la voix française sa cohérence, sa crédibilité, et son autorité morale.

Nous, signataires de cette tribune — parlementaires, diplomates, intellectuels, artistes, universitaires, responsables associatifs — appelons le président de la République à prendre cette décision attendue, légitime, nécessaire.
Il y a des moments où les grandes nations se révèlent. Reconnaître l'État de Palestine est de ceux-là.

Il appartient à la France de ne pas laisser passer cette occasion d'écrire une page juste et forte de son histoire."
Rédacteurs:

Raymonde PONCET MONGE Sénatrice écologiste du Rhône
Vice-présidente du groupe interparlementaire d'Amitié France-Palestine

et Abdessalam KLEICHE Co-Président VOICES and BRIDGES FOR PEACE, co-responsable de la commission Paix / Les Écologistes
Infos pratiques

Suivez-nous sur les réseaux !

Bluesky S3C CFDT TELECOMS PRESTATAIRES

Facebook S3C Télécoms prestataires IDF

insta s3ctelecomsprestatairesidf

Linkedin S3C Télécoms Prestataires IDF

Threads s3ctelecomsprestatairesidf

Tiktok S3CTélécomsPrestatairesIDF

Liens utiles
Signez pour la reconnaissance de l'État de Palestine par la France.